



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 mars 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance et mot de la mairesse

10.02 Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil.

10.03 Période de questions du public

Félicitations

10.04 Féliciter M. Francis Choinière, récipiendaire du prix Goyer Mécénat Musica 2023-2024.

Condoléances

10.03 Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Claire Taillefer Turcot.

Procès-verbal

10.06 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2023, à 19 h.

Dépôt de documents

10.07 Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2023.
1239255008

20 – Affaires contractuelles

Immeuble – Location

- 20.01** Autoriser la signature du bail à intervenir entre Kayak Sans Frontières et l'arrondissement de LaSalle pour les années 2023 à 2027 au montant de 17 500 \$ plus taxes.
1233630001

Subvention – Soutien financier

- 20.02** Autoriser la signature d'addendas afin d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 289 724 \$ à six organismes, en provenance du budget 2023 du Programme Prévention Montréal volets 1 et 2 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.
1234629002

- 20.03** Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 14 avril au 3 mai 2023. Verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.
1237769001

Contribution financière

- 20.04** Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé au Club de boxe LaSalle et lui verser la somme de 3255,10 \$.
1238157002

- 20.05** Accorder un montant de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour développer son projet d'aide à la recherche de logements, dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.
1239309003

- 20.06** Féliciter le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour son 30^e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 600 \$ pour la réalisation des activités et pour la réalisation du programme souvenir de l'événement qui aura lieu le 5 mars 2023.
1239309001

- 20.07** Autoriser diverses activités de la paroisse Madre dei Cristiani et leur accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'un programme souvenir.
1239309005

20.08 Accorder une contribution financière de 250 \$, incluant toutes les taxes si applicables, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2023.
1238891002

20.09 Accorder un soutien financier de 1800 \$ à l'école Cavelier-De LaSalle afin de permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer à deux compétitions de robotique.
1237405001

20.10 Accorder à la Fondation du cégep André-Laurendeau une contribution financière de 10 000 \$ par année pendant 5 ans, de 2023 à 2027, pour un montant total de 50 000 \$, dans le cadre de sa campagne majeure de financement lancée en 2022, Un campus pour bâtir son avenir, projet Le réaménagement du pôle sportif.
1233680001

Appel d.offres public

20.11 Augmenter de 1209,74 \$ le budget de contingences de la deuxième année d'option de renouvellement du contrat accordé à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée dans le cadre de l'appel d'offres 17-16172 et autoriser le paiement de la facture associée à cette dépense additionnelle.
1237151006

30 – Administration et finances

Budget – Autorisation de dépense

30.01 Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.
1228157009

Évènement

30.02 Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'évènement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 26 mars 2023. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'évènement.
1237817004

30.03 Autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal à tenir une procession le 14 avril 2023 et le 23 août 2023, et de réaliser des célébrations pascales le 15 avril 2023 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides et autoriser la tenue de son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2023.
1239309004

30.04 Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2023 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.
1239309002

Reddition de comptes

30.05 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 janvier au 15 février 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2023.
1233035002

40 – Réglementation

Règlement – emprunt

40.01 Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0157 autorisant un emprunt de \$ 1 429 000 pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Urbanisme – PIIAD

40.02 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par le conseil d'arrondissement par la résolution CA20 20 0334 en vue de l'émission d'un permis de construction d'une habitation multifamiliale de 130 logements sur le lot 6 347 099.
1239255009

40.03 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par le conseil d'arrondissement par la résolution CA21 20 0412 en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un stationnement extérieur et une promenade piétonne sur le site de l'ancienne distillerie Seagram, à l'intersection de l'avenue Lafleur et du boulevard Newman (lot 1 930 790).
1239255010

40.04 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par le conseil d'arrondissement par la résolution CA23 20 0055 en vue de l'émission d'un permis de construction d'une habitation trifamiliale sur le lot 1 079 586.
1239255011

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1236456003

60 – Information

60.01 Dépôt des rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de novembre, décembre 2022 et janvier 2023.
1239255007

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1239255008

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2023.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-23 19:24

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2023.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-02-22



Dossier # : 1233630001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail à intervenir avec Kayak Sans Frontières et l'arrondissement de LaSalle pour les années 2023 à 2027 au montant de 17 500 \$ plus taxes.

D'approuver la conclusion du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Kayak Sans Frontières inc. pour pour les années 2023 à 2027 au montant de 17 500 \$ plus taxes.
D'autoriser mesdames Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou leur substituts dûment autorisés à signer le bail.

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-24 10:49

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1233630001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail à intervenir avec Kayak Sans Frontières et l'arrondissement de LaSalle pour les années 2023 à 2027 au montant de 17 500 \$ plus taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Kayak Sans Frontières (KSF) est une entreprise à but lucratif fondée en 1995 et œuvrant depuis 1999 à LaSalle. Au cours des 24 dernières années, grâce à la qualité et à l'innovation de son offre de service (surf sur vague, kayak en eau vive/fleuve, et stand up paddle sur une planche de surf), KSF a remporté plusieurs prix accordés par Tourisme Montréal (2013) et Aventure Écotourisme Québec (2015, 2016, 2020). Il n'est donc pas étonnant que KSF soit certifié par Aventure Écotourisme Québec comme une entreprise de qualité supérieure. Aujourd'hui, KSF jouit d'une notoriété prestigieuse au sein de la communauté laSalloise et des adeptes des sports en eau vive à travers l'île de Montréal. Cette entreprise est reconnue pour être une pionnière en sport d'eau vive qui a à cœur les intérêts de LaSalle et de ses résidents. En effet, KSF fait profiter au plus grand nombre les eaux du fleuve tout en respectant son écosystème et en y laissant la plus faible empreinte environnementale de son passage pour les générations futures. De plus, de par son rôle de sécurité aquatique qu'il assume à travers son offre de service, la sécurité des sportifs sur la rive et dans le secteur de Terrasse Serre s'en trouve grandement consolidée. C'est d'ailleurs, a juste titre que KSF agit comme promoteur des activités de kayak en eau vive et sur le fleuve. LaSalle bénéficie de plusieurs kilomètres de rives sur le fleuve Saint-Laurent, ce qui en fait un lieu privilégié pour les sports en eau vive. Les rives attirent des entreprises de loisirs aquatiques telles que Kayak sans frontières avec qui l'arrondissement collabore depuis 2000.

Kayak Sans Frontières utilise le sous-sol du pavillon du 325e, situé au 7770, boulevard LaSalle à LaSalle. L'arrondissement lui permet d'installer sur place une remise pour ses équipements.

Dans le but de permettre à la population laSalloise de bénéficier des services offerts par KSF, certains éléments ont été ajoutés à la convention dans le but d'accroître la participation de la population locale :

- Offre de 150 heures d'utilisation par année à titre gratuit pour la pratique du kayak ou du SUP;
- Réduction de 15 % de la tarification aux citoyens présentant la carte Accès-services LaSalle;

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser la signature du bail à intervenir entre Kayak Sans Frontières et l'arrondissement de LaSalle pour les années 2023 à 2027.

Plus de 10 000 personnes ont utilisé les services de KSF en 2021, soit une hausse de 26 % depuis 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0434 (1173630003) adoptée le 14 août 2017 : D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer le bail à intervenir avec Kayak Sans Frontières et l'Arrondissement de LaSalle pour les années 2018 à 2022.

Résolution CA16 20 0126 (1163630001) adoptée le 7 mars 2016 : D'autoriser la signature de la convention de location à intervenir entre Kayak Sans Frontière et l'arrondissement de LaSalle pour les années 2016 et 2017.

Résolution CA15 20 0254 (1156818050) adoptée le 4 mai 2015 : D'autoriser le renouvellement de la convention de location entre Kayak sans frontières et l'arrondissement de LaSalle pour une période d'un an, soit pour la saison 2015, au montant de 3 150 \$.

DESCRIPTION

Kayak Sans Frontières inc. constitue un groupe impliqué dans l'organisation de diverses activités de kayak. L'entreprise offre à LaSalle des activités de surf sur les vagues dans le grand bassin du parc des Rapides, des activités de kayak en eau vive et de kayak sur le fleuve et des activités de *stand up paddle* sur une planche de surf. KSF peut aussi louer des kayaks, des planches de surf de rivière et des équipements pour le SUP, donner des cours de kayak et de surf de rivière, de SUP et de SUP Yoga et organiser des activités de descente de rivière.

KSF peut utiliser le stationnement adjacent au 7710, boulevard LaSalle pour garer ses autobus et ses remorques la nuit durant la période d'activités. L'utilisation du stationnement du pavillon du 325^e est restreinte aux personnes autorisées seulement. KSF peut utiliser les accès à l'eau situés près du bassin. Il peut également utiliser la rampe de mise à l'eau située près du 8912, boulevard LaSalle pour les kayaks et son embarcation qu'il peut laisser à quai.

En 2018, l'accessibilité aux activités de KSF pour la population laSalloise s'est accrue grandement. C'est pourquoi, chaque année, l'arrondissement reçoit des passes pour 150 heures d'utilisation à titre gratuit pour la pratique du kayak ou du SUP, qui sont redistribuées à la communauté lasalloise.

La période d'exploitation s'étend du 1er mai au 31 octobre pour les 5 années du bail. À échéance, le bail pourrait être renouvelé pour un terme additionnel de cinq (5) ans, aux conditions et au loyer qui seront alors à négocier, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes au moment de ce renouvellement.

JUSTIFICATION

KSF est désormais une vitrine exceptionnelle et transcrit une partie importante de l'identité lasalloise. Il s'agit, ici, d'une opportunité de marquer le territoire d'un geste durable et exemplaire permettant de magnifier et de pérenniser une des plus grandes richesses de l'arrondissement : les rives du fleuve.

De plus, il s'agit là d'une véritable occasion de poursuivre l'exploitation du potentiel touristique de la descente des rapides de Lachine, rendant ainsi le site de Terrasse Serre un véritable joyau emblématique de LaSalle. En effet, la popularité grandissante du kayak nécessite un encadrement accru de cette clientèle en pleine croissance qui désire s'initier ou pratiquer des sports en eau vive comme dans les rapides de Lachine. En outre, il est important qu'elle soit encadrée et sensibilisée à la fragilité des rives du fleuve et du milieu,

ce qu'accomplit à merveille KSF. Par ailleurs, KSF est une entreprise à but lucratif, mais qui véhicule des valeurs de protection de la nature tout en profitant des plaisirs qu'elle peut offrir. Enfin, le dévouement et l'engagement que KSF a démontrés envers l'arrondissement au cours des dernières années, notamment pendant la pandémie de Covid-19, ont permis de consolider la relation d'affaire et de confiance déjà existante, faisant ainsi de KSF un partenaire primé et de choix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus de location suivants sont prévus au bail :

Un loyer annuel de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$), plus les taxes applicables, payables en deux versements égaux de 1 750 \$, plus les taxes applicables, le 15 juillet et le 15 septembre de chaque année pendant la durée de l'entente de 2023 à 2027.

Les revenus seront perçus dans le poste budgétaire ci-dessous:

2412-0010000-301731-07189-44304-000000-0000-000000-015048-00000-00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présence de KSF permet d'offrir des services de qualité en loisir aquatique et de faire connaître LaSalle comme un site majeur dans ce domaine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

KSF pourra installer, après avoir préalablement obtenu de l'arrondissement l'autorisation écrite quant au contenu, aux dimensions et emplacements, des panneaux faisant la promotion de ses activités lors d'événements majeurs et ponctuels qui auront été autorisés sur le site entourant le pavillon du 325e.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

KSF s'engage à exercer ses activités, le tout conformément aux lois ou règlements applicables et à obtenir toutes les autorisations requises pour leurs opérations. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 23 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel L LAPIERRE
Régisseur

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. Social



Dossier # : 1234629002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'addendas afin d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 289 724 \$ à six organismes, en provenance du budget 2023 du Programme Prévention Montréal volets 1 et 2 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 289 724 \$ à six organismes, en provenance du budget 2023 du Programme Prévention Montréal volet 1 et 2 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

	Volet 1	Volet 2
Association de soccer mineur de LaSalle - Passons l'été sur le même terrain	17 080,00 \$	- \$
Club Jeune Aire LaSalle - Fonds des champions	4 178,00 \$	
Projet de prévention des toxicomanies, Cumulus - Agir, munir, prévenir auprès des jeunes adultes		31 306,00 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal inc - CAED	5 251,00 \$	
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal inc. - Branche-toi	16 971,00 \$	
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal inc - École de milieu LaSalle	7 650,00 \$	
Maison des familles - La joie d'être ensemble	28 757,00 \$	
Maison des jeunes de LaSalle - C'est ton devoir	9 862,00 \$	
Maison des jeunes de LaSalle - Extra Extra	11 328,00 \$	- \$
Maison des jeunes de LaSalle - Plein les poumons	21 349,00 \$	
Maison des jeunes de LaSalle - Point de mire		89 899,00 \$
Maison des jeunes de LaSalle - Savoir se voir en gang		46 093,00 \$
Total	122 426,00 \$	167 298,00 \$

D'autoriser Madame Nancy Blanchet, mairesse et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement à signer les addendas prévus à cet effet.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-28 15:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1234629002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'addendas afin d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 289 724 \$ à six organismes, en provenance du budget 2023 du Programme Prévention Montréal volets 1 et 2 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

CONTENU**CONTEXTE**

L'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Le nouveau programme Prévention Montréal, souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, ce programme pluriannuel vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et leur famille.

Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il sera doté d'un budget sur trois ans et bénéficiera de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique. Il est constitué de deux axes:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

La première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permettra aux arrondissements de s'appropriier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et les ressources disponibles en concertation avec leurs partenaires.

Les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service.

Ainsi, l'arrondissement de LaSalle souhaite prolonger les projets de six organismes pour un montant total de 289 724 \$ pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0317 (1214629003) : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 199 326 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, des budgets 2021 et 2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables.

CA22 20 0350 (1227551017): D'approuver les conventions à intervenir avec la Maison des jeunes de LaSalle pour la réalisation des projets Savoir se voir en gang et Point de mire et Agir, Munir, Prévenir auprès des jeunes adultes pour la période du 1er juin au 31 décembre 2022, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 sur le territoire de LaSalle.

CA22 20 0349 (1227551018): D'accorder un soutien financier à la Maison des jeunes de LaSalle de 59 664 \$ pour l'année 2022, afin de réaliser les projets Point de mire et Savoir se voir en gang dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine. Approuver un projet de convention à cet effet.

CA21 20 04 55 (1214629007) : D'approuver les 3 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers

DESCRIPTION

n/a

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier se répartit de la façon suivante :

	Volet 1	Volet 2
Association de soccer mineur de LaSalle - Passons l'été sur le même terrain	17 080,00 \$	- \$
Club Jeune Aire LaSalle - Fonds des champions	4 178,00 \$	
Projet de prévention des toxicomanies, Cumulus - Agir, munir, prévenir auprès des jeunes adultes		31 306,00 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal inc - CAED	5 251,00 \$	
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal inc. - Branche-toi	16 971,00 \$	
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal inc - École de milieu LaSalle	7 650,00 \$	
Maison des familles - La joie d'être ensemble	28 757,00 \$	
Maison des jeunes de LaSalle - C'est ton devoir	9 862,00 \$	
Maison des jeunes de LaSalle - Extra Extra	11 328,00 \$	- \$
Maison des jeunes de LaSalle - Plein les poumons	21 349,00 \$	
Maison des jeunes de LaSalle - Point de mire		89 899,00 \$
Maison des jeunes de LaSalle - Savoir se voir en gang		46 093,00 \$
Total	122 426,00 \$	167 298,00 \$

Cette dépense sera financée à même les fonds transférés en arrondissement par la ville centre dans le cadre du Programme Prévention Montréal.

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOUCHER, Ahuntsic-Cartierville
Pier Alexandre LEMAIRE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Sophie BOUCHER, 20 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-17

Linda RENÉ
Chef de division

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1237769001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 14 avril au 03 mai 2023. Verser une contribution financière de 400 \$ incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 14 avril ou 3 mai 2023. De verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-23 19:18

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237769001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 14 avril au 03 mai 2023. Verser une contribution financière de 400 \$ incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle veut encourager la planification et la consolidation d'actions des organismes culturels sur son territoire. En ce sens, l'Association des artistes de LaSalle a déposé une demande écrite au conseil voulant que l'arrondissement confirme sa participation au Salon du printemps par l'achat d'oeuvres et la remise d'un troisième prix. Habituellement, l'arrondissement se porte acquéreur d'une ou de deux oeuvres exposées lors de cet événement. Cette exposition regroupe des oeuvres, sélectionnées par un jury externe, des membres de l'association.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0112 (1227769002)- 4 avril 2022: D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 7 au 23 avril 2022. Verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

CA19 20 0107 (1197551006) - 4 mars 2019: Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 25 avril au 11 mai 2019. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

CA18 20 0141 (1186818037) - 3 avril 2018 : D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 12 au 28 avril 2018. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

CA17 20 0183 (1176818028) - 3 avril 2017 : D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 6 au 22 avril 2017. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

DESCRIPTION

L'événement annuel « Salon du Printemps » de l'Association des artistes de LaSalle aura lieu du 14 avril au 3 mai 2023. En soutien au travail de création des membres de cette association, il est demandé d'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres ainsi que de verser une contribution financière de 400 \$ pour l'attribution d'un troisième prix lors de l'événement.

JUSTIFICATION

L'achat d'oeuvres par l'arrondissement de LaSalle et la remise de prix à une ou des oeuvres primées sont perçus comme des actes de mécénat, un encouragement et une reconnaissance du travail exécuté par les artistes et leur association. L'événement contribue également au soutien à la vitalité culturelle et à la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur le territoire. Celui-ci permet de susciter la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 1000 \$ est financée comme suit :

- un montant maximal de 500 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget du conseil d'arrondissement.
- un montant maximal de 100 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.
- un montant maximal de 400 \$ en provenance des contributions à d'autres organismes du budget du conseil d'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française. L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1238157002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé au Club de boxe LaSalle et lui verser la somme de 3255,10 \$.

D'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé au Club de boxe LaSalle en raison de la pandémie de la COVID-19;
De verser au Club de boxe LaSalle la somme de 3 255,10 \$ à titre de soutien financier au fonctionnement pour l'année 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Ce soutien financier est conditionnel à la reprise des activités du Club de boxe LaSalle pour l'année 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-23 19:35

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1238157002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé au Club de boxe LaSalle et lui verser la somme de 3255,10 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 5.4.1 de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit un soutien financier au fonctionnement annuel aux organismes reconnus dans la catégorie « associé » qui satisfont aux critères des clientèles cibles (17 ans et moins, 50 ans et plus).

Certains organismes admissibles à recevoir cette subvention, dont le calcul est effectué en fonction des listes de participants et des états financiers, connaissent une réduction significative de la subvention à verser pour l'année 2022, comparativement à 2021. Ceci étant dû à une diminution des activités et de l'achalandage dû à la COVID-19.

L'arrondissement de LaSalle souhaite donner un coup de pouce à ces organismes et leur verser une subvention bonifiée pour l'année 2022, afin de les aider à poursuivre la relance de leurs activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0011 (1228157012) - D'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes admissibles en raison de la pandémie de la COVID-19. La bonification représente un montant total de 26 944,03 \$. De distribuer aux 21 organismes admissibles à la suite du calcul du soutien financier au fonctionnement 2022. Ils recevront ainsi l'équivalent du montant de soutien financier versé en 2021 si celui-ci est supérieur à celui de 2022. L'objectif étant de les aider à poursuivre la relance de leurs activités en 2023, les organismes bénéficiant de cette dérogation s'engagent à avoir une offre de services en 2023. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA22 20 0160 (1228157004) - **2 mai 2022:** Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA21 20 0499 (1218157005) - **13 décembre 2021** - D'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19.

CA21 20 0359 (1218157002) - 30 août 2021 - D'approuver l'addenda proposé à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser son entrée en vigueur dès l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement.

DESCRIPTION

Tel qu'approuvé par la résolution **CA23 20 0011 (1228157012)**, pour les organismes admissibles, autoriser une dérogation à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement pour le Club de boxe LaSalle en raison de la pandémie de la COVID-19. L'organisme recevra ainsi l'équivalent du montant du soutien financier versé en 2021 si celui-ci est supérieur à celui de 2022. L'objectif étant de l'aider à poursuivre la relance de ses activités en 2023, les organismes bénéficiant de cette dérogation s'engagent à avoir une offre de services en 2023.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle laSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts. Les organismes admissibles au soutien financier au fonctionnement sont les organismes associés dont la mission est d'offrir un service aux jeunes âgés de 17 ans et moins, aux groupes de personnes âgées de 50 ans et plus, incluant les organismes travaillant avec les clientèles atteintes d'un handicap. Ce soutien se décline en trois volets dont le calcul est basé sur les listes des participants et les états financiers des organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une fois la présente résolution adoptée, l'organisme recevra le versement du soutien financier au fonctionnement conditionnellement à la reprise de ses activités en 2023. Les subventions administratives proviennent du budget de contribution aux organismes de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, Division gestion des installations, sports et loisirs. L'écart entre la subvention versée en 2021 et la subvention calculée en 2022 se décline comme suit :

Nom - organismes	Subvention versée 2021	Subvention calculée 2022	Écart
CLUB DE BOXE LASALLE	3 255,10 \$	59,31 \$	3 195,79 \$

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2023-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1239309003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour développer son projet d'aide à la recherche de logements, dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder un montant de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour développer son projet d'aide à la recherche de logements, dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-28 13:05

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour développer son projet d'aide à la recherche de logements, dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour développer son nouveau projet d'aide à la recherche de logements pour les citoyens de LaSalle. Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour développer son nouveau projet d'aide à la recherche de logements pour les citoyens de LaSalle.

Dans les dernières années, le nombre de demandes d'accompagnement pour la recherche de logement a triplé auprès du Centre du Vieux Moulin de LaSalle. Les personnes âgées et les personnes en situation de vulnérabilité n'ont pas nécessairement les outils en main pour faire une recherche de logement. De plus, le Centre du Vieux Moulin intervient dans des cas d'évictions qui nécessitent une relocalisation des personnes âgées touchées. Il existe peu de logements abordables et adaptés. La rareté engendre aussi une lourdeur sur les intervenants qui tentent tant bien que mal d'accompagner les personnes à se loger convenablement en fonction de leurs besoins.

Le projet vise à faciliter le travail des intervenants dans leur accompagnement des personnes à la recherche d'un logement. L'organisme souhaite faire l'acquisition de l'outil *Loge.moi* qui facilite la recherche de logements. Cet outil permet de repérer tous les logements disponibles sur les diverses plateformes, en plus de trier les résultats selon les critères de recherches permettant aux intervenants de créer des profils pour chaque personne accompagnée.

La contribution financière octroyée au Centre du Vieux Moulin de LaSalle permettra à l'organisme de réaliser un projet pilote d'un an pour faciliter le travail de ses intervenants, mais aussi pour les autres intervenants du territoire de LaSalle en leur donnant accès à un poste de travail qui sera disponible dans les locaux de l'organisme à raison de deux plages horaires par semaine.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de l'arrondissement permettra à l'organisme de développer son nouveau projet d'aide à la recherche de logements pour les citoyens de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2., cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de la Division culture, développement social et événements.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec une ou plusieurs priorités Montréal 2030. Il contribue à consolider un filet social fort et à offrir aux citoyens et citoyennes des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour son 30e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 600 \$ pour la réalisation des activités et pour la réalisation du programme souvenir de l'événement qui aura lieu le 5 mars 2023.

De féliciter le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour son 30e anniversaire de fondation.
D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement qui aura lieu le 5 mars 2023. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-02-23 19:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1239309001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour son 30e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 600 \$ pour la réalisation des activités et pour la réalisation du programme souvenir de l'événement qui aura lieu le 5 mars 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro a fait parvenir une demande de soutien financier pour la réalisation d'activités soulignant le 30^e anniversaire de fondation de l'organisme et pour la réalisation du programme souvenir de l'événement qui aura lieu le 5 mars 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0618 (1176818104) - 23 novembre 2017 : Que le conseil offre ses plus sincères félicitations au Club de l'âge d'or Margherite d'Oro à l'occasion de son 25^e anniversaire de fondation. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire et une contribution de 150 \$ pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu le 25 février 2018.

DESCRIPTION

Le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro soulignera son 30^e anniversaire lors d'une fête qui se tiendra le 5 mars 2023 au Buffet Il Gabbiano.
Une contribution financière de 300 \$ est accordée pour la réalisation des activités et une contribution financière de 300 \$ est accordée pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

JUSTIFICATION

Le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 600 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

**Dossier # : 1239309005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser diverses activités de la paroisse Madre dei Cristiani et leur accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'un programme souvenir.

De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani :

- de vendre des rameaux le dimanche 2 avril 2023, à l'occasion du dimanche des Rameaux;
- de tenir une procession lors du Vendredi saint, le 7 avril 2023 à partir de 19 h. Le point de départ se fera au 1600, rue Thierry et le trajet est le suivant : rues Thierry, Lefebvre, Dora, Lefebvre, Serre, Robert, Verdi, et Thierry jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal;
- de vendre des roses le dimanche 14 mai 2023 à l'occasion de la fête des Mères;
- de tenir une procession le 28 mai 2023 à partir de 10 h. Le départ se fera au 1600, rue Thierry et le trajet est le suivant : rue Thierry, Chouinard, Bernie, Robert, Serre, Giguère, Lefebvre et Thierry jusqu'au point de départ. La se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal;
- d'organiser une fête paroissiale le dimanche 28 mai 2023 dans le parc Ouellette de 12 h à 20 h;
- de tenir, à l'occasion de la fête paroissiale, une loterie et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures;
- à installer, à l'occasion de la fête paroissiale, des jeux gonflables
- la présence d'un camion de cuisine de rue pour vendre de la nourriture durant l'événement dans le parc Ouellet de 12 h à 20 h. Le conseil encourage la paroisse à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de la fête paroissiale. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des

relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Service de Police de la Ville de Montréal pour les processions et les normes prescrites par le Service des incendies de Montréal pour la fête paroissiale.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-24 10:39

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser diverses activités de la paroisse Madre dei Cristiani et leur accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'un programme souvenir.

CONTENU

CONTEXTE

La paroisse Madre dei Cristiani a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation des événements suivants :

- Vente de rameaux, le dimanche 2 avril 2023
- Procession du Vendredi saint, le vendredi 7 avril 2023
- Vente de roses à l'occasion de la fête des Mères, le dimanche 14 mai 2023
- Procession, le dimanche 28 mai 2023
- Fête paroissiale dans le parc Ouellette, le dimanche 28 mai 2023

La paroisse Madre dei Cristiani a également fait une demande de contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'un programme souvenir pour la fête paroissiale.

Le conseil d'arrondissement autorise une dérogation :

- au Règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 – Parade et procession;
- au Règlement 1878 concernant la sollicitation ou la cueillette publique pour fins charitables ou autres et la mendicité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0110 (1229309009) - 4 avril 2022 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 15 avril 2022, d'organiser une fête paroissiale le 29 mai 2022 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 29 mai 2022. D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et de respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. D'accorder la permission de vendre des rameaux le

dimanche 10 avril 2022 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 8 mai 2022 à l'occasion de la fête des Mères. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

CA19 20 0154 (1194629004) - 1er avril 2019 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 19 avril 2019, d'organiser une fête paroissiale les 25 et 26 mai 2019 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 26 mai 2019. D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'Arrondissement de LaSalle. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 14 avril 2019 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 12 mai 2019 à l'occasion de la fête des Mères.

CA18 20 0140 (1186818029) - 5 avril 2018 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 26 et 27 mai 2018 de 11 h à 22 h sur la rue Thierry, entre les rues Turley et Tétrault, et de tenir une procession le dimanche 27 mai 2018 à 15 h. La procession empruntera les rues suivantes: Thierry, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Hébert, Bernie, Robert, Lefebvre, Giguère, Lefebvre et église. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DESCRIPTION

La paroisse Madre dei Cristiani demande la permission pour vendre des rameaux le dimanche 2 avril 2023 en face de l'église, à l'occasion du dimanche des Rameaux.

La paroisse désire organiser une procession lors du Vendredi saint, le 7 avril 2023 à partir de 19 h. Le point de départ se fera au 1600 rue Thierry et le trajet est le suivant : rues Thierry, Lefebvre, Dora, Lefebvre, Serre, Robert, Verdi, et Thierry jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal.

La paroisse souhaite obtenir la permission pour vendre des roses le dimanche 14 mai 2023 à l'occasion de la fête des Mères.

La paroisse désire réaliser une fête paroissiale le dimanche 28 mai 2023 dans le parc Ouellette de 12 h à 20 h. Lors de la fête, la paroisse souhaite vendre des boissons alcooliques et tenir une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, afin de soutenir le paiement de certains travaux reliés à l'église. Elle souhaite également installer des jeux gonflables et permettre la présence d'un camion de cuisine de rue pour vendre de la nourriture durant l'événement dans le parc Ouellet de 12 h à 20 h.

Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

Avant la tenue de la fête paroissiale, la paroisse désire organiser une procession à partir de 10 h. Le départ se fera au 1600 rue Thierry et le trajet est le suivant : rue Thierry,

Chouinard, Bernie, Robert, Serre, Giguère, Lefebvre et Thierry jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal.

Une contribution financière de 300 \$ est demandée pour la réalisation d'un programme souvenir pour la fête paroissiale. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Service de Police de la Ville de Montréal pour les processions et les normes prescrites par le Service des incendies de Montréal pour la fête paroissiale.

JUSTIFICATION

La paroisse organise depuis plusieurs années les processions et la fête paroissiale dont les profits servent à soutenir financièrement l'église. La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. L'autorisation de permettre la vente de roses et de rameaux pour autofinancer leurs activités est requise.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 3 190 \$ principalement pour des équipements comme des tables, chaises, équipements de sonorisation avec technicien, scène, estrade, etc.

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal
Jaouad RMILI, LaSalle

Lecture :

Jaouad RMILI, 22 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs et du
développement social



Dossier # : 1238891002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$, incluant toutes les taxes si applicables, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2023.

D'accorder une contribution financière de 250 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2023 de l'organisme.
Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-23 19:42

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238891002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$, incluant toutes les taxes si applicables, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande des Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la participation de l'arrondissement au bottin annuel qui est remis à tous les membres de l'organisme. Le Conseil 3147 des Chevaliers de Colomb de LaSalle est un organisme de services qui soutient et vient en aide à de nombreux organismes laSallois. Il regroupe plus de 160 membres qui participent aux différentes activités, événements et à la vie sociale de la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0070 (1227551002) - 7 mars 2022 : D'accorder une contribution financière de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel.
CA20 20 0459 (1208891001) - 7 décembre 2020 : D'accorder une contribution financière de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel.

CA19 20 0554 (1197551044) - 9 décembre 2019 : D'accorder une contribution financière de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 250 \$, incluant toutes les taxes si applicables, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2023. Les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* et respecte les conditions de cette politique.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années au bottin annuel des Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publicité d'une pleine page dans le bottin 2023 du conseil 3147 des Chevaliers de Colomb de l'arrondissement de LaSalle. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-02-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1237405001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder un soutien financier de 1800 \$ à l'école Cavelier-De LaSalle afin de permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer à deux compétitions de robotique

D'accorder un soutien financier de 1800 \$ à l'école Cavelier-De LaSalle afin de permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer à deux compétitions de robotique;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-27 17:27

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237405001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1800 \$ à l'école Cavalier-De LaSalle afin de permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer à deux compétitions de robotique

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement soutient les organismes et les membres d'organismes appelés à représenter LaSalle lors d'événements à portée québécoise, canadienne ou internationale comme des championnats sanctionnés, des rassemblements, des colloques ou autres activités reconnues par les milieux spécialisés. L'école secondaire Cavalier-De LaSalle a soumis une demande de soutien financier afin d'aider à défrayer les coûts associés à deux compétitions auxquelles participeront des élèves de l'équipe 3550-Robotronix. L'équipe participera aux compétitions FIRST Robotics qui auront lieu à Rochester, New York du 14 au 18 mars et à Trois-Rivières du 30 mars au 1er avril. Il y aura 31 participants de l'école Cavalier-De LaSalle, dont 28 LaSallois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au cours des dernières années, l'équipe 3550-Robotronix a permis aux jeunes d'acquérir une expérience d'apprentissage unique et de participer à des compétitions canadiennes et américaines. Lorsqu'elle a été établie en 2010, l'équipe était composée de quelques élèves de secondaire 4 et 5, accompagnés de quatre mentors. La participation des élèves et des mentors n'a cessé de croître significativement année après année, ce qui fait de 3550-Robotronix une « force avec fort potentiel de réussite » sur la scène nord-américaine.

L'équipe est composée d'élèves du secondaire, d'enseignants et de mentors venus des domaines de l'ingénierie, des sciences et du monde des affaires. Ces mentors accompagnent les jeunes afin de leur permettre de participer aux tournois tout en maximisant leurs habiletés personnelles et en développant leur potentiel créatif/entrepreneurial.

Le programme FIRST (Favoriser l'Inspiration et la Reconnaissance des Sciences et de la Technologie) expose les jeunes du Québec à la science et à l'ingénierie, en les engageant dans un programme innovant de mentorat en robotique pour leur permettre de développer des compétences et aptitudes incontournables.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement croit fermement au rayonnement de LaSalle à l'extérieur du territoire de l'arrondissement. Ces compétitions permettront de mettre en lumière le calibre des élèves de l'école Cavalier-De LaSalle et de partager les réalisations de ce groupe d'élèves avec des membres du milieu de la robotique étudiante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un soutien total de 1800 \$ représentant 900 \$ par compétition.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-02-27



Dossier # : 1233680001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Fondation du cégep André-Laurendeau une contribution financière de 10 000 \$ par année pendant 5 ans, de 2023 à 2027, pour un montant total de 50 000 \$, dans le cadre de sa campagne majeure de financement lancée en 2022, Un campus pour bâtir son avenir, projet Le réaménagement du pôle sportif.

D'accorder à la Fondation du cégep André-Laurendeau une contribution financière de 10 000 \$ par année pendant 5 ans, de 2023 à 2027, pour un montant total de 50 000 \$, dans le cadre de sa campagne majeure de financement lancée en 2022, *Un campus pour bâtir son avenir, projet Le réaménagement du pôle sportif.*

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-01 10:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1233680001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Fondation du cégep André-Laurendeau une contribution financière de 10 000 \$ par année pendant 5 ans, de 2023 à 2027, pour un montant total de 50 000 \$, dans le cadre de sa campagne majeure de financement lancée en 2022, Un campus pour bâtir son avenir, projet Le réaménagement du pôle sportif.

CONTENU**CONTEXTE**

La Fondation du cégep André-Laurendeau a lancé en 2022 une campagne majeure de financement dont l'objectif est de recueillir 2 M\$ provenant de donateurs à l'interne et à l'externe de la communauté. Le but de cette campagne est de soutenir le cégep André-Laurendeau dans le financement des trois projets majeurs prévus dans le cadre d'un investissement total de 22 M\$:

- 1) le déploiement de bourses d'excellence, de persévérance et d'engagement étudiant
- 2) le réaménagement du pôle sportif
- 3) la création de l'Espace 9C

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Accorder à la Fondation du cégep André-Laurendeau une contribution financière de 10 000 \$ par année pendant 5 ans, de 2023 à 2028, pour un montant total de 50 000 \$, dans le cadre de sa campagne majeure de financement lancée en 2022, *Un campus pour bâtir son avenir, projet Le réaménagement du pôle sportif* .

JUSTIFICATION

Le cégep André-Laurendeau est la plus importante institution d'enseignement de l'arrondissement de LaSalle, et la seule de niveau collégial sur son territoire. Ses installations sportives profitent non seulement à ses étudiants, dont plusieurs sont LaSalloises et LaSallois, mais également à l'ensemble de la population laSalloise. En effet, le complexe sportif du cégep (CAPCAL) est ouvert au grand public (cours de mise en forme, location de terrains de badminton, salle de musculation, location de gymnases, etc.) Or, la Charte de la Ville de Montréal prévoit :

- 1) à l'article 137 : "Malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (chapitre I-15, le conseil d'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses

activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social."

2) à l'article 141 : "Le conseil d'arrondissement est également responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels. Il peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle." Dans ce contexte, le conseil d'arrondissement de LaSalle souhaite contribuer à la campagne majeure de financement de la Fondation du cégep André-Laurendeau lancée en 2022, dont l'objectif est de 2 M\$ et qui prévoit qu'une somme de 750 000 \$ sera consacrée au projet *Le réaménagement du pôle sportif*, un des 3 projets visés par la campagne *Un campus pour bâtir son avenir*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution financière de 50 000 \$ sur cinq ans, à raison de 10 000 \$ par année, de 2023 à 2027.

La contribution financière de 50 000 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle, Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-02-27



Dossier # : 1237151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter de 1209,74 \$ le budget de contingences de la deuxième année d'option de renouvellement du contrat accordé à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée dans le cadre de l'appel d'offres 17-16172 et autoriser le paiement de la facture associée à cette dépense additionnelle.

D'augmenter de 1209,74 \$ le budget de contingences de la deuxième année d'option de renouvellement du contrat accordé à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée dans le cadre de l'appel d'offres 17-16172 et autoriser le paiement de la facture associée à cette dépense additionnelle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-02 10:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter de 1209,74 \$ le budget de contingences de la deuxième année d'option de renouvellement du contrat accordé à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée dans le cadre de l'appel d'offres 17-16172 et autoriser le paiement de la facture associée à cette dépense additionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle possède un patrimoine arboricole qui doit être entretenu afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Nous avons établi un plan quinquennal d'inspection et d'entretien de tous les arbres publics de l'arrondissement.

À la suite de l'appel d'offres public no 17-16172, le contrat a été octroyé à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée, pour les services d'essouchement des troncs d'arbre dans l'arrondissement de LaSalle pour une période de trente-six (36) mois, plus deux (2) options de prolongation d'un an, conformément à l'appel d'offres no 17-16172.

L'arrondissement de LaSalle a exercé en 2022 la deuxième année d'option de douze (12) mois, soit du 11 septembre 2021 au 10 septembre 2022.

La quantité réalisée en 2022 est un peu supérieure à celle estimée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

(CA21 200393)1216598007 – 4 octobre 2021 - D'exercer la deuxième année d'option de douze mois, soit du 11 septembre 2021 au 10 septembre 2022 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée, au montant de 30 656,34 \$, taxes incluses, (contrat 29 506,60 \$ + contingences 1 149,74 \$) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'appel d'offres no 17-16172.

(CA20 200314)1206598007 – 31 aout 2020 - D'exercer la première année d'option de douze mois, soit du 11 septembre 2020 au 10 septembre 2021 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée, au montant de 29 657,37 \$, taxes incluses, pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle, conformément a l'appel d'offres 17-16172.

(CA17 200501)1176598002 – 5 septembre 2017 - D'autoriser une dépense de 87 313,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'essouchement sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle. D'accorder un contrat aux Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée, pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 87 313,16 \$, taxes incluses, pour une période de trente-six (36) mois, du 11 septembre 2017 au 10 septembre 2020 plus deux options de prolongation d'un an,

conformément à l'appel d'offres 17-16172.

DESCRIPTION

Les travaux, qui sont exigés lors du présent contrat, incluent la préparation du chantier, l'essouchage ainsi que le nettoyage et la restauration des lieux après les travaux. Les travaux d'essouchement sont payés selon un prix unitaire en fonction du calibre des souches.

L'adjudicataire a fourni tous les services requis ou nécessaires et a réalisé des quantités supplémentaires, soit environ 4 essouchements d'arbres supplémentaires.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense des contingences initiale de 1 149,74 \$ augmentera d'un montant de 1 209,74 \$ taxes pour un total de 2 359,49\$, soit 8% du contrat.

		Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)
	Contrat 2022	25 663,49 \$	1 283,17 \$	2 559,93 \$	29 506,60 \$	26 943,46 \$
	Contingences	1 000,00 \$	50,00 \$	99,75 \$	1 149,75 \$	1 049,88 \$
	Total	26 663,49 \$	1 333,17 \$	2 659,68 \$	30 656,35 \$	27 993,33 \$
Avec entérine	Contrat 2022	25 663,49 \$	1 283,17 \$	2 559,93 \$	29 506,60 \$	26 943,46 \$
	Contingences+	2 052,18 \$	102,61 \$	204,70 \$	2 359,49 \$	2 154,53 \$
	Total	27 715,67 \$	1 385,78 \$	2 764,64 \$	31 866,09 \$	29 097,99 \$

Imputation:

Le coût est financé par le budget de fonctionnement de LaSalle (Bon de commande 1497502)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 11 septembre 2021

Fin des travaux : 10 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 23 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-02-23



Dossier # : 1228157009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-23 19:44

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1228157009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans un souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'un cadre de référence. En décembre 2015, octobre 2017, novembre 2020 et août 2021, l'arrondissement a approuvé des modifications proposées par la Direction culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0079 (1228157002) - 7 mars 2022 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA21 20 0134 (1218157001) - 6 avril 2021 - D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2021 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA20 20 0409 (1207551021) - 7 décembre 2020 - D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2020 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

DESCRIPTION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, approuver le renouvellement de la reconnaissance **de 24 organismes pour les années 2023, 2024 et 2025**, et la nouvelle reconnaissance de trois organismes : Allions-nous, Bienveilliance

Mutuelle pour le Bien-être de la Femme (BMBF) et Maison Marie-Claire Kirkland-Casgrain pour l'année 2023. Les nouveaux organismes seront reconnus pour une période d'une année renouvelable. Autoriser que leur soient accordés les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance. La liste complète des organismes reconnus est annexée au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle laSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts. La Direction culture, sports, loisirs et développement social a demandé aux organismes de soumettre les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités...).

Comme défini dans la dernière version de la Politique, tout organisme qui présente une demande de reconnaissance doit satisfaire à tous les critères de reconnaissance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'adoption par le conseil d'arrondissement de la présente résolution, l'envoi d'une lettre de la DCSLDS officialisera la reconnaissance de l'organisme, indiquant sa classification et la durée de leur reconnaissance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 23 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-20

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports,loisirs et
développement social

**Dossier # : 1237817004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 26 mars 2023. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 26 mars 2023 et d'autoriser la fermeture des rues suivantes faisant partie du parcours :

Rues fermées et stationnement interdit

- Raymond de George à Centrale;
- George de Raymond à la 36^e Avenue;
- Centrale de Raymond à la 36^e Avenue;
- LaSalle du passage piétonnier sur Bishop-Power jusqu'au sud de la 32^e Avenue;
- 35^e Avenue de Centrale à George.

Rues fermées et stationnement permis

- 30e Avenue de George à la 39e Avenue;
- 34e Avenue de George à George;
- 36e Avenue de George à George;
- 39e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue;
- 40e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue;
- George terr. de George à George;
- Vachon de la 35e Avenue à la 35e Avenue;
- Vachon terr. de Vachon à Vachon.

D'accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-22 14:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 26 mars 2023. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

La Course et Marche populaires de LaSalle est un événement organisé par Les Kilomaîtres de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Cette année marque la 42^e édition et l'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création. Les Kilomaîtres de LaSalle sollicitent un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Course et Marche populaires de LaSalle à l'école Pearson Adult Career Center le dimanche 26 mars 2023.

Le parcours a été modifié en 2022 et a été approuvé par le Service de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal.

Dans sa lettre, l'organisme sollicite financièrement un appui de plus de 4 000 \$, pour avoir la capacité financière de payer ses fournisseurs dont les tarifs ont augmenté.

Toutefois, après discussion avec l'organisme, la Division de la gestion des installations, des sports et des loisirs recommande une contribution financière de 4 000\$.

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social a obtenu de la Fédération d'athlétisme l'homologation et l'approbation de la tenue de la course.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 200077 (1227817001) 7 mars 2022: Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 27 mars 2022. Autoriser la fermeture des rues touchées par le parcours. Accorder une contribution financière de 4500 \$ pour la réalisation de l'événement.

CA20 20 0092 (1208420001) 2 mars 2020 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2020 et la fermeture des rues touchées.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle pour la

réalisation de l'événement.

CA19 20 0108 (1195348004) 4 mars 2019 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2019 et la fermeture des rues touchées.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une importante équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La Course et Marche populaires est un événement annuel se tenant dans les rues de LaSalle et offrant des épreuves de course à pied de 1 km, 2 km, 5 km et 10 km, ainsi qu'une épreuve de marche de 5 km. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et attire près de 1500 participants. Le parcours des 5 km et 10 km est certifié par Athlétisme Canada.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agente de développement, un régisseur et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement, assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;
- le chargement de la neige sur le parcours, si nécessaire;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de locaux dans l'école Pearson Adult Career Center les 25 et 26 mars 2023;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance à l'école les 25 et 26 mars 2023.

De plus, la sécurité et l'encadrement de la course avec les fermetures de rues sont assurés par le SPVM (Service de police de la Ville de Montréal).

Considérant qu'en 2023, il n'y a pas de mesures sanitaires à mettre en place, mais que l'organisme fait face à l'inflation auprès de ses fournisseurs, la Division de la gestion des installations, des sports et des loisirs recommande une contribution financière de 4 000\$.

La contribution financière (4 000 \$) de l'arrondissement représente un peu moins de 11 % des revenus de l'événement (inscriptions et commandites). Les commandites sont évaluées à 5 000 \$ (député provincial et commerces locaux). L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, médailles, système de chronométrage, etc.) autres que celles pour l'expertise et les services techniques de l'arrondissement mentionnés ci-dessus à 15 000 \$.

JUSTIFICATION

La promotion de la course et de la marche correspondent aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à entretenir leur santé que ce soit par sa Politique alimentaire ou par son Pacte vert.

L'organisateur de l'événement, Les Kilomaîtres de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La Course et marche populaires de LaSalle est sur le plan de la participation la plus importante compétition de course à pied au Québec organisée exclusivement par des bénévoles. Depuis 42 ans, elle accueille tous les ans environ 1 500 coureurs et marcheurs de

tous les âges avec l'ajout d'un important volet familial à son programme qui inclue une marche (maintenant chronométrée) et une épreuve de 1 km réservée aux 11 ans et moins, à laquelle prennent part notamment des jeunes des écoles de LaSalle.

La « Course pop » est la principale source de financement du club de course à pied et de marche Les Kilomètres de LaSalle, permettant ainsi le paiement des entraîneurs et les programmes d'entraînement de ses coureurs et marcheurs adultes. Les Kilomètres comportent également un club d'athlétisme réservé aux jeunes qui participent à de nombreuses compétitions régionales et nationales.

Grâce aux profits de la « Course pop », les Kilomètres peuvent accomplir leur mission communautaire, soit d'offrir à un prix très abordable un programme et des entraîneurs de course, un programme d'athlétisme pour les jeunes de LaSalle, et un programme de marche destiné aux adultes et personnes âgées afin qu'ils puissent maintenir leur forme physique en s'entraînant en groupe à l'extérieur, et ce, en toute sécurité sous la supervision d'un coach, favorisant des relations sociales et la prévention à l'isolement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 4 000 \$ sert à soutenir la réalisation de l'événement. Cette somme provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social, section Activités récréatives – soutien technique et fonctionnement – contribution à d'autres organismes. Cette subvention financière est stable depuis plusieurs années.

La subvention sous forme de gratuités de 30 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements et de l'école Pearson Adult Career Center, la location de signalisation, la mascotte ainsi que le personnel supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement débute à 8 h 30 et se terminera vers 12 h 30. Les rues suivantes seront fermées et sans circulation à partir de 7 h le jour de l'événement jusqu'à 12 h (à partir de 11 h, au signal du SPVM, il y a réouverture partielle des rues dès que certaines courses sont terminées):

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT INTERDIT

- Raymond de George à Centrale;
- George de Raymond à la 36^e Avenue;
- Centrale de Raymond à la 36^e Avenue;
- LaSalle du passage piétonnier sur Bishop-Power jusqu'au sud de la 32^e Avenue;
- 35^e Avenue de Centrale à George.

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT PERMIS

- 30e Avenue de George à la 39e Avenue;
- 34e Avenue de George à George;

- 36e Avenue de George à George;
- 39e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue;
- 40e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue;
- George terr. de George à George;
- Vachon de la 35e Avenue à la 35e Avenue;
- Vachon terr. de Vachon à Vachon.

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts négatifs sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer. Les citoyens, malgré quelques inconvénients, respectent cet événement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Présentement, aucune mesure sanitaire n'est en vigueur en lien avec la COVID-19. Toutefois, si des mesures sanitaires sont mises en place d'ici l'événement, l'organisme devra se conformer aux mesures sanitaires émises par la Santé Publique du Québec et adapter l'événement en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre circulaire est envoyée aux résidences et commerces situés directement sur le parcours ou enclavées afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un document de travail est envoyé aux Travaux Publics pour préciser les besoins en signalisation ou toute autre demande reliée à la réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française. L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-02-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social

**Dossier # : 1239309004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 14 avril 2023 et le 23 août 2023, et de réaliser des célébrations pascales le 15 avril 2023 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2023.

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 14 avril 2023 de 21 h 30 à 22 h 30 et le 23 août de 21 h 30 à 22 h 30. Les processions partiront de l'église au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard, la 6^e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne seront pas fermées à la circulation et les processions se dérouleront sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal.

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales le 23 avril 2022 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. La Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal devra fournir les bénévoles requis pour encadrer les piétons. Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2023. En cas de pluie, le festival sera remis aux 14, 15 et 16 juillet 2023.

De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées lors du festival, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures.

De permettre la vente de nourriture lors du festival moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle.

De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site lors du festival. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'installation des jeux gonflables sur le site lors du festival. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'utilisation d'un site d'affichage pour promouvoir le festival, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable à la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier lors du festival, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son soient tournées en direction du fleuve et que le niveau du son ne soit pas abusif.

Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-22 14:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 14 avril 2023 et le 23 août 2023, et de réaliser des célébrations pascales le 15 avril 2023 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal a demandé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social l'autorisation de tenir une procession le 14 avril 2023 et le 23 août 2023, de réaliser des célébrations pascales le 15 avril 2023 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, et de tenir son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2023. En cas de pluie, le festival sera remis aux 14, 15 et 16 juillet 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0075 (1229309005) - 7 mars 2022 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 22 avril 2022 et de réaliser des célébrations pascales le 23 avril 2022 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. Les rues ne seront pas fermées à la circulation.

CA22 20 0114 (1229309007) - 4 avril 2022 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 8, 9 et 10 juillet 2022. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 15, 16 et 17 juillet 2022. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. De permettre l'installation des jeux gonflables sur le site. De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CA22 20 0243 (1229309020) - 4 juillet 2022 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2022, de 21 h à 22 h. Cette procession se déroulera sous le contrôle du Service de police et les rues ne seront pas fermées à la circulation.

DESCRIPTION

Les processions auront lieu le 14 avril 2023 de 21 h 30 à 22 h 30 et le 23 août de 21 h 30 à 22 h 30. Les processions partiront de l'église Orthodoxe Grecque de Saint-Dionysios au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard, la 6^e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne seront pas fermées à la circulation et les processions se dérouleront sous le contrôle du Service de police.

Le 15 avril 2023, la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal célébrera une messe pascale en plein air dans le parc des Rapides en face du 7707, boulevard LaSalle de 23 h 45 à 00 h 15. La paroisse verra à fournir les bénévoles requis pour encadrer les participants. Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

Le festival grec se tiendra au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2023. En cas de pluie, le festival sera remis aux 14, 15 et 16 juillet 2023.

Permission accordée à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal pour son festival grec :

- de tenir le festival grec au parc des Rapides, section de la terrasse Serre, les 7, 8 et 9 juillet 2023, de midi à 23 heures. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 14, 15 et 16 juillet 2023;
- de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures;
- de vendre de la nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle;
- d'installer des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;
- d'installer des jeux gonflables sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;
- d'utiliser un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable à la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs;
- afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son sont tournées en direction du fleuve et que le niveau sonore ne soit pas abusif;
- les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables;

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un soutien en services d'une valeur de 2310 \$ est accordé à l'organisme par l'arrondissement

de LaSalle pour le festival grec.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformité à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'Arrondissement de LaSalle.

Conformité à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 13 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-02-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1239309002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2023 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2023 par des paroisses et organismes de l'arrondissement :

Paroisse Sainte-Catherine-Labouré	28 et 29 avril, 20 et 21 octobre
Paroisse Madre Dei Cristiani	5 au 10 juin et 2 au 7 octobre
Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	30 mars et 1er avril, 2 au 4 juin, 30 novembre au 2 décembre
Paroisse St-John-Brebeuf	3 juin, 30 septembre et 11 novembre
Paroisse Saint-Nazaire	5 et 6 mai, 29 et 30 septembre
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	9 et 10 juin

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-22 14:21

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2023 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Des paroisses et un organisme ont déposé des formulaires de demande de bazars et autres activités de collecte de fonds à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0074 (1229309003) - 7 mars 2022 : D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

CA21 20 0135 (1218419002) - 6 avril 2021 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2021 dans les différentes paroisses de l'arrondissement. Les bazars pourront avoir lieu seulement si les mesures de la santé publique en vigueur permettent la tenue de ces derniers. Les paroisses doivent fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CA20 200100 (1208419008) - 2 mars 2020 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2020 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Liste des demandes d'autorisation pour des bazars et autres activités de collecte de fonds pour l'année 2023 :

Paroisse Sainte-Catherine-Labouré	28 et 29 avril, 20 et 21 octobre
Paroisse Madre Dei Cristiani	5 au 10 juin et 2 au 7 octobre
Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	30 mars et 1er avril, 2 au 4 juin, 30 novembre au 2 décembre
Paroisse St-John-Brebeuf	3 juin, 30 septembre et 11 novembre
Paroisse Saint-Nazaire	5 et 6 mai, 29 et 30 septembre
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	9 et 10 juin

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de divers bazars (vente de garage, vente-débarras, etc.) à des organismes ou paroisses dans le but d'amasser des fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-02-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Direction Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1233035002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 janvier au 15 février 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour Janvier 2023.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 janvier au 15 février 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour Janvier 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-21 17:33

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1233035002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 janvier au 15 février 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour Janvier 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 200050 le 6 février 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 20 janvier 2023.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 janvier au 15 février 2023, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour Janvier 2023. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-02-16



Dossier # : 1239255009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par le conseil d'arrondissement par la résolution CA20 20 0334 en vue de l'émission d'un permis de construction d'une habitation multifamiliale de 130 logements sur le lot 6 347 099.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3001706296), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par la résolution CA20 20 0334, sur le lot 6 347 099, considérant les éléments suivants :

- Les nouvelles ouvertures, la modification à la profondeur des balcons, l'ajout d'un mécanisme d'ouverture ainsi que la diminution de la projection d'une marquise entraînent un impact visuel minimal sur l'ensemble du projet;
- Le problème d'approvisionnement concernant les portes et les fenêtres initialement proposées;
- Le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Accessibilité universelle, Transition écologique, Vues vers le Mont-Royal, Quartier Angrignon Est).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-23 19:29

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1239255009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par le conseil d'arrondissement par la résolution CA20 20 0334 en vue de l'émission d'un permis de construction d'une habitation multifamiliale de 130 logements sur le lot 6 347 099.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (CO3001706296) a été déposée le 14 juin 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier les documents approuvés par le conseil d'arrondissement par la résolution CA20 20 0334.

Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis aux chapitres 3 : Accessibilité universelle, 4 : Transition écologique, 5 : Vues vers le Mont-Royal et 16 : Quartier Angrignon Est du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

31 août 2021 - CA20 20 0334 : Construction d'une habitation multifamiliale de 130 logements sur le boul. Newman.

DESCRIPTION

Le bâtiment visé par la demande est celui situé sur le lot 6 347 099, au coin des boulevards Angrignon et Newman. Il s'agit d'un bâtiment de quatorze (14) étages avec deux (2) niveaux de stationnements souterrains, pour un total 130 unités d'habitation. La façade sur laquelle les modifications sont apportées est celle donnant sur le boulevard Newman.

La modification des plans approuvés a pour but d'autoriser, sur la façade précédemment mentionnée :

1. Des ouvertures comprenant des portes-patio à deux (2) sections, plutôt des ouvertures comprenant des portes et deux (2) fenêtres. Pour ce faire, les ouvertures sont partiellement agrandies vers le bas pour créer une forme rectangulaire. Comme l'emplacement et la largeur des ouvertures ne changent pas, cette modification engendre un impact visuel minime sur l'ensemble du projet. Le requérant justifie cette demande de modification par le fait qu'un problème d'approvisionnement survient avec les portes et les fenêtres prévues dans les ouvertures de la proposition initiale, ce qui occasionnerait des délais de livraison majeurs. Il soutient également que la planification

des chantiers et la disponibilité des produits entraînent de grands défis pour tous présentement;

2. Une augmentation de la profondeur des balcons donnant sur le boulevard Newman afin qu'ils aient une profondeur de cinq (5) pieds. Le requérant justifie cette demande de modification par le fait que les unités de coins sont plus grandes et que la qualité de leur aménagement serait bonifiée par la possibilité de profiter d'un espace extérieur pour la détente et pour profiter des vues; De plus, ces balcons font le coin du bâtiment en tournant sur la rue Allard pour créer un rythme architectural similaire à celui de la phase 1 du projet;

3. L'ajout d'un mécanisme d'ouverture d'une fenêtre. Le requérant justifie cette demande de modification par le fait que l'unité visée par la demande n'a pas d'ouverture sur la façade latérale droite comme celle des unités supérieures qui permettrait de ventiler naturellement la pièce;

4. La diminution de la projection d'une marquise au rez-de-chaussée qui n'était pas conforme à la réglementation en vigueur.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant aux chapitres 3 : Accessibilité universelle, 4 : Transition écologique, 5 : Vues vers le Mont-Royal et 16 : Quartier Angrignon Est.

JUSTIFICATION

À sa séance du 15 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant les éléments suivants :

- Les nouvelles ouvertures, la modification à la profondeur des balcons, l'ajout d'un mécanisme d'ouverture ainsi que la diminution de la projection d'une marquise entraînent un impact visuel minimal sur l'ensemble du projet;
- Le problème d'approvisionnement concernant les portes et les fenêtres initialement proposées;
- Le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Accessibilité universelle, Transition écologique, Vues vers le Mont-Royal, Quartier Angrignon Est).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-02-22



Dossier # : 1239255010

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par le conseil d'arrondissement par la résolution CA21 20 0412 en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un stationnement extérieur et une promenade piétonne sur le site de l'ancienne distillerie Seagram, à l'intersection de l'avenue Lafleur et du boulevard Newman (lot 1 930 790).

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande CA3002142434), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager un stationnement extérieur et une promenade piétonne sur le site de l'ancienne distillerie Seagram, situé au 225, avenue Lafleur (lot 1 930 790), considérant que le projet :

- s'appuie sur un concept d'aménagement paysager modernisé;
- rehausse la qualité paysagère du site existant et du secteur d'insertion;
- contribue à la réduction des îlots de chaleur urbains du quartier;
- intègre une promenade piétonne conviviale s'harmonisant avec la vision projetée du site;
- inclus un aménagement paysager de qualité présentant une diversité de végétaux et plantations;

respecte en majeure partie les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : Transition écologique et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-23 19:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par le conseil d'arrondissement par la résolution CA21 20 0412 en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un stationnement extérieur et une promenade piétonne sur le site de l'ancienne distillerie Seagram, à l'intersection de l'avenue Lafleur et du boulevard Newman (lot 1 930 790).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation (CA3002142434) a été déposée le 21 juillet 2020 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour aménager un stationnement extérieur et une promenade piétonne. Les travaux prévus dans la demande de certificat d'autorisation sont assujettis aux chapitres 4 : Transition écologique et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

4 octobre 2021 - CA21 20 0412 : PIIAD - espace de stationnement au 225, avenue Lafleur.

DESCRIPTION

La demande vise le site industriel de l'ancienne distillerie Seagram, étant en cours de planification pour son redéveloppement. Le projet vise la création d'un campus mixte industriel, commercial et récréotouristique qui se développera en plusieurs phases. La première étape consiste à aménager un stationnement extérieur de 125 cases, comportant les éléments suivants :

- intégrer une promenade piétonne s'étalant du boulevard Newman aux façades des bâtiments en bordure du boulevard Newman, comportant un (1) débarcadère et un (1) aménagement paysager de qualité;
- modifier les entrées charretières existantes : déplacer vers le nord et rétrécir l'entrée à double sens située sur le boulevard Newman, puis déplacer vers le sud et rétrécir les entrées situées sur l'avenue Lafleur afin d'obtenir une entrée à double sens et une entrée à sens unique;
- aménager des espaces verts et baies paysagères plantées d'arbres et de végétaux équivalent à 20% de l'aire de stationnement, et prévoir une grande

- diversité d'espèces (environ 30);
- planter des arbres de telle sorte que, à maturité de plantation, 42 % de la surface asphaltée ou pavée soit ombragée durant l'été;
- aménager cinq (5) cases réservées pour personnes à mobilité réduite à proximité de l'entrée principale (225, avenue Lafleur);
- munir quatre (4) cases de bornes de recharge électrique et réserver deux (2) cases pour le covoiturage ou l'autopartage;
- prévoir du mobilier urbain, notamment à l'intérieur de la promenade, tels que des bancs circulaires, une estrade en béton préfabriqué, des supports à vélos, des bollards, etc.;
- autoriser uniquement le marquage au sol dans la portion de stationnement longeant la façade du bâtiment C (225, avenue Lafleur), afin de conserver les droits acquis, soit l'absence de bandes végétalisées ceinturant le bâtiment et la ligne de lot.

Les revêtements de sol utilisés pour la promenade et l'aménagement paysager sont les suivants :

- pavé de béton préfabriqué, du fabricant Béton Bolduc, modèle Avenue, teinte rouge argile et gris clair, ou équivalent;
- galets de rivière, du fabricant Agrébec, modèle granite rouge, ou équivalent;
- pavage perméable avec liant végétal, du fabricant Solecol, modèle Solepave, teinte gris clair, ou équivalent.

Aux phases subséquentes, les revêtements de sols (types, teintes et motifs), végétaux, plantations et mobilier urbain seront utilisés en continuité de la promenade jusqu'à la placette circulaire centrale.

Le projet respecte en majeure partie les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant aux chapitres 4 : Transition écologique et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 15 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- s'appuie sur un concept d'aménagement paysager modernisé;
- rehausse la qualité paysagère du site existant et du secteur d'insertion;
- contribue à la réduction des îlots de chaleur urbains du quartier;
- intègre une promenade piétonne conviviale s'harmonisant avec la vision projetée du site;
- inclus un aménagement paysager de qualité présentant une diversité de végétaux et plantations;
- respecte en majeure partie les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : Transition écologique et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marilyne BEAUDOIN
conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-02-22

**Dossier # : 1239255011****Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par le conseil d'arrondissement par la résolution CA23 20 0055 en vue de l'émission d'un permis de construction d'une habitation trifamiliale sur le lot 1 079 586.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003231541), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par la résolution CA23 20 0055, sur le lot 1 079 586, considérant que les modifications proposées:

- permettent de simplifier et d'affirmer le langage architectural qui s'apparente à une typologie architecturale typique du Village des Rapides;
- s'intègrent harmonieusement aux bâtiments voisins;
- contribuent au rehaussement de la qualité architecturale du milieu d'insertion;

respectent les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-23 19:39**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1239255011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par le conseil d'arrondissement par la résolution CA23 20 0055 en vue de l'émission d'un permis de construction d'une habitation trifamiliale sur le lot 1 079 586.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (CO3003231541) a été déposée le 2 décembre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction d'une habitation trifamiliale. Les travaux prévus dans la demande de permis de construction étaient assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

Les modifications aux documents approuvés dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD puisque les dimensions des ouvertures dans un mur visible de la voie publique sont modifiées (art. 24.1, al. 2 (c)).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

6 février 2023 - CA23 20 0055 : PIIAD - construction d'une habitation trifamiliale au 149-151, 1^{re} Avenue - lot 1 079 586

8 septembre 2022 - CA22 20 0298 : Dépôt du compte rendu du comité de démolition du 10 août 2022

DESCRIPTION

Le 10 août 2022, le comité de démolition a autorisé la démolition du bâtiment sis au 149-151, 1^{re} Avenue. Le bâtiment visé par la demande a ensuite été autorisé par la résolution CA23 20 0055 en date du 6 février 2023. Il s'agit de construire une habitation trifamiliale jumelée de deux étages avec mezzanine sur un terrain situé au coin de la rue Édouard et de la 1^{re} Avenue. La façade sur laquelle les modifications sont apportées est celle donnant sur la 1^{re} avenue.

Les modifications sont proposées pour des raisons liées à la fonctionnalité de l'aménagement intérieur du bâtiment. De plus, elles visent l'uniformisation de trois (3) fenêtres avec les autres fenêtres de la façade donnant sur la 1^{re} avenue, ce qui contribue à améliorer la composition architecturale de cette façade.

La modification des plans approuvés a pour but d'autoriser, sur la façade précédemment mentionnée :

1. À l'étage, la fenêtre à deux (2) sections à battant est remplacée par une fenêtre à une seule section;
2. Au rez-de-chaussée, deux (2) fenêtres fixes sont remplacées par l'ajout de fenêtres à battant pour avoir les mêmes dimensions que celles situées au-dessus, à l'étage.

Les modifications respectent les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 15 février 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que les modifications au projet :

- permettent de simplifier et d'affirmer le langage architectural qui s'apparente à une typologie architecturale typique du Village des Rapides;
- s'intègrent harmonieusement aux bâtiments voisins;
- contribuent au rehaussement de la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- respectent les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-02-22



Dossier # : 1236456003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-21 14:29

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236456003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2023-02-21



Dossier # : 1239255007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de novembre, décembre 2022 et janvier 2023

De déposer les rapports mensuels au sujet des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de novembre, décembre 2022 et janvier 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-23 19:22

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de novembre, décembre 2022 et janvier 2023

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque mois, les rapports mensuels sont produits au sujet des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Déposer les rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de novembre, décembre 2022 et janvier 2023.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-02-22